

**11020 - Centres médico-sociaux (subvention
d'investissement aux communes)**

**Proposition d'attribution d'une subvention
pour l'aménagement d'un centre médico-social
dans la future Maison de l'Enfance à
MARMOUTIER et approbation du projet de
convention de mise à disposition des locaux**

Rapport n° CP/2018/414

Service gestionnaire :

I31012 - Equipements et gestion des subventions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau dans le cadre du soutien aux projets d'investissements des communes et des Communautés de Communes concernant les centres médico-sociaux (CMS).

Ce projet s'inscrit dans la politique d'Action Sociale de Proximité qui est une compétence majeure du Département qui mobilise ses professionnels sur l'ensemble des territoires.

1) Présentation du projet

Dans le cadre de la création de la nouvelle Maison de l'Enfance à Marmoutier par la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, des espaces mutualisés et des locaux seront réservés à l'usage des services de l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale Ouest (permanences de l'assistante sociale et consultations des jeunes enfants).

Le regroupement des 3 services (multi-accueil de 40 places, périscolaire de 25 places et relais d'assistantes maternelles) dans un seul bâtiment permet une mutualisation optimale des espaces.

L'assistante sociale partagerait son bureau avec le relais d'assistantes maternelles, suivant un planning bien précis, afin d'assurer toute la discrétion que nécessitent les entretiens. Les consultations du jeune enfant, pourraient se tenir dans le bureau du médecin, ainsi que dans la salle de réunion. Des locaux communs seraient également affectés à l'accueil des services.

2) Opportunité du projet

Le CMS de Marmoutier était implanté dans des locaux appartenant à la Communauté de Communes. Ces locaux étaient constitués de 2 bureaux, d'une salle d'attente et de toilettes. Ils étaient situés dans une annexe indépendante des bureaux de la Communauté de Communes anciennement de Saverne et de l'Office du Tourisme, située au fond d'une cour intérieure.

Avec la fusion des Communautés de Communes de Marmoutier et de Saverne, le 1^{er} janvier 2017, les services communautaires et l'Office de Tourisme ont quitté ces locaux. L'ensemble des locaux a été mis en vente.

De plus, avec le départ des services communautaires, l'absence de voisinage immédiat a fait que la sécurité des agents et du public n'était plus assurée. La fermeture du site est intervenue le 12 mai 2017.

L'activité d'accueil du public du secteur de Marmoutier par l'assistante sociale et la secrétaire a été déplacée au CMS de Saverne dans l'attente d'une nouvelle possibilité d'implantation dans un lieu partagé avec d'autres services.

Ce projet constitue donc une opportunité pour mieux répondre aux besoins de la population.

3) Coût des travaux et projet de financement

Le coût des travaux est estimé à 2 596 845 € HT. La surface totale du bâtiment est de 1 015,7 m² dont 62,8 m² de surfaces mutualisées.

Il est proposé que le Département participe selon le dispositif de soutien aux projets d'investissement des Communes et des Communautés de Communes concernant les centres médico-sociaux. Le taux d'intervention pour les investissements de ce type est de 40 % de la dépense prévisionnelle hors taxes.

Dans ce cas, sur la base du coût total des espaces mutualisés, le montant éligible est de 160 560,76 € soit un montant de 64 224,30 € de subvention proposée.

4) Conditions de la convention de mise à disposition des locaux

En contrepartie de cette subvention, les locaux seraient mis à disposition gracieusement à l'exception des charges. Le projet de convention est joint en annexe au présent rapport.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau une subvention de 64 224,30 € dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissements des Communes et des Communautés de Communes concernant les centres médico-sociaux, et d'approuver les termes du projet de convention de mise à disposition des locaux.

La commission territoriale Ouest réunie le 19 novembre 2018, a émis un avis favorable à la proposition d'attribution d'une subvention pour l'aménagement des locaux affectés au centre médico-social dans la nouvelle Maison de l'Enfance à Marmoutier.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
CMS PAP	R 2018 CMS Subventions communes	64 225 €	64 225 €	64 224,30 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 64 224,30 € à la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau tel que décrit dans le tableau annexé à la présente délibération, dans le cadre de sa politique de soutien aux projets d'investissements des Communes et des Communautés de Communes concernant les centres médico-sociaux ;

- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition des locaux joint à la présente délibération ;

- autorise le président à signer cette convention.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY